



**LDGL Ligue des Droits de la personne
dans la région des Grands Lacs (LDGL)**

Secretariat exécutif : Kigali-Rwanda B.P. 3042 Kigali Tél. : (250) 789598861
Courriel : ldglse01@gmail.com Site : www.ldgl.org Enregistrée en Suisse sous le N 06370/2004, N. Fed. CH-660-1184004-3

14^{ème} journée mondiale contre la peine de mort le 10/10/2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

1. Depuis 2003, le 10 octobre 20 est une journée mondiale dédiée à la lutte contre la peine de mort. Cette année, à l'occasion de la 14^{ème} journée mondiale contre la peine de mort, la coalition mondiale contre la peine de mort voudrait attirer l'attention sur le risque d'application abusive de la peine de mort soi-disant pour combattre contre le terrorisme.
2. Dans les 3 pays de la région des grands lacs africains, les vies sont supprimées par des gens illégalement armés et par les agents de sécurité au nom de la sécurité de leurs Etats respectifs.
3. Et pourtant, la région des Grands Lacs est abolitionniste.

En effet au Rwanda et au Burundi, la peine de mort a été abolie il y a respectivement 9 et 7 ans.

En RDC, même si la peine de mort est encore inscrite dans la législation, il y a eu des tentatives de son abolition puisque feu président Laurent Désiré Kabila avait décrété un moratoire sur son application le 10 décembre 1999.

LDGL : Secrétariat Exécutif, sis à Kabeza cell. KK 195 St, 18 Av N 93, Cellule Kabeza, Secteur Kanombe, District Kicukiro, Ville de Kigali. Contacts : Executive Secretariat +250789598861. E-mail : ldglse@gmail.com.

4. La LDGL considère la vie humaine comme quelque chose de sacré.

5. De ce qui précède, la LDGL rend public ce qui suit :

- 1) La LDGL félicite le Rwanda et le Burundi pour avoir pris la décision d'abolir la peine de mort dans leurs législations respectives.
- 2) La LDGL recommande néanmoins à ces 2 pays d'être conséquents et de faire tout leur possible pour faire respecter ce droit fondamental dans toute sa rigueur.
- 3) La LDGL recommande au gouvernement congolais d'abolir la peine de mort dans sa législation.
- 4) La LDGL demande aux autorités congolaises de ne pas céder à la colère due aux violations des droits humains dans certaines de leurs régions, pour demander que la peine de mort soit appliquée et les condamnés exécutés.
- 5) La LDGL demande aux défenseurs des droits de l'homme de se coaliser pour obtenir l'abolition de la peine de mort en RDC.

Fait à Kigali le 7 octobre 2016

Pour la LDGL

Prof. Gertrude KAZOVIYO

